

**CONVENTION DE TRANSPARENCE FINANCIERE  
2023  
OFFICE DE TOURISME DE MORZINE  
- Coupe du monde moutain bike UCI 2023 -**

**ENTRE :**

**M. Fabien Trombert, maire de Morzine,**  
agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal du 09 novembre 2023  
ci-après désigné « La commune »,

**D'UNE PART,**

**ET :**

**M. Georges Coquillard, président de l'office de tourisme de Morzine,**  
agissant en cette qualité et dûment habilité,  
ci-après désigné « L'association »,

**D'AUTRE PART**

Il a été convenu ce qui suit.

**- PREAMBULE -**

*La présente convention a pour objet de se conformer à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière qui veut que dès lors que l'autorité administrative attribue une subvention qui dépasse le seuil de 23 000 €, une convention est à conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.*

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La commune de Morzine a accueilli l'épreuve de Cross-country marathon le 16 septembre 2023 dans le cadre de la Coupe du Monde Mountain Bike UCI 2023 qui s'est déroulée sur le territoire des « Portes du Soleil » du 7 au 17 septembre 2023.

Cet évènement a été programmé postérieurement au vote du budget de l'office de tourisme de Morzine qui a engagé des dépenses, que la commune s'était engagée à assumer, et a perçu des recettes (droits d'inscription des coureurs).

En conséquence, la commune doit rembourser les dépenses engagées, réduites des recettes encaissées, par la voie d'une subvention exceptionnelle.

**ARTICLE 3 : SUBVENTION ET MODALITES DE VERSEMENT**

Dans l'attente que l'office de tourisme finalise un état détaillé et fournisse l'ensemble des justificatifs, la présente convention autorise le versement d'un acompte à cette subvention exceptionnelle correspondant à 50 % du montant prévisionnel du budget envisagé, soit 35 000 €.

**ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

La présente convention prend effet à sa signature.

Les deux parties aux présentes font élection de domicile à Morzine.

Fait à Morzine, le

**Pour la commune,  
le maire de Morzine  
Fabien Trombert.**



**Pour l'association,  
le président de l'office de tourisme de Morzine,  
Georges Coquillard.**